

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE
T/L.158
13 mars 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Huitième session

Point 4 de l'ordre du jour

EXAMEN DES PETITIONS

République Dominicaine : Amendement au projet de résolution VI proposé par le Comité ad hoc pour les pétitions dans son deuxième rapport (T/L.143)

Insérer le texte suivant après la section c) :

"d) En ce qui concerne la question de l'enseignement

Note avec sympathie le désir des pétitionnaires de continuer à disposer d'un système d'enseignement satisfaisant dans lequel la formation technique sera développée, ainsi que leur crainte de ne pas disposer à l'avenir des ressources nécessaires au paiement du traitement des instituteurs des écoles primaires,

Note et comprend la politique suivie dans le domaine de l'enseignement par l'Autorité chargée de l'administration, politique qui tend à développer chez les autorités locales le sens de leurs responsabilités et de leurs obligations, tout en prévoyant le cas échéant l'octroi de subvention;

Recommande à l'Autorité chargée de l'administration de développer la formation professionnelle suivant les besoins du Territoire, de continuer sa politique de subventions aux municipalités qui en ont besoin pour faire face aux dépenses de l'enseignement primaire, et de continuer à examiner attentivement la situation de Saïpan conformément à cette politique."
